



Groupe de travail CoP : collaboration entre l'aide dans les addictions et la police

Résumé de la mission

Le groupe de travail CoP rassemble les organisations et les professionnel·le·s appartenant, d'une part, aux services d'aide dans les addictions et, d'autre part, à la police. Créé en 1994, il existait autrefois sous le nom « Coopération avec la police et les travailleurs/-euses sociaux/-les en matière de drogues » (CoP). Le groupe de travail est composé de représentant·e·s des organisations suivantes :

- Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS)
- Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police (FSFP)
- Société des Chefs des Polices des Villes de Suisse (SCPVS)
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
- Conférence des délégués des villes aux problèmes de dépendance (CDVD)
- Associations professionnelles dans le domaine des addictions (Fachverband Sucht, GREA, Ticino Addiction)
- Office fédéral de la Santé publique OFSP (coordination)
- Infodrog (coordination)

Contexte

L'addiction et le mésusage de substances sont des problèmes complexes. Ils présentent des défis tant pour la santé publique que pour la sécurité publique, deux domaines étroitement liés. Il est essentiel que la police et l'aide dans les addictions collaborent efficacement afin de garantir une cohérence dans la politique en matière d'addictions. La perméabilité entre le système de santé et le système répressif a largement contribué au succès de la politique des quatre piliers en Suisse.

Objectifs

Le groupe de travail CoP apporte son soutien à la politique de la Confédération en matière d'addictions et à la mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions. Pour cela, il coordonne, favorise et pérennise la collaboration et la compréhension mutuelle entre la police et l'aide dans le domaine des addictions, en particulier pour la réduction des risques. De plus, il stimule et cultive les échanges de connaissances et d'expériences entre ces deux groupes afin de définir des valeurs et objectifs communs à tou·te·s les acteur·rice·s. Le but est d'encourager le respect mutuel entre les groupes assumant différents rôles par le biais d'un échange actif d'informations. Les objectifs concrets du groupe de travail CoP sont notamment :

- promouvoir et entretenir la disposition à communiquer et à prendre des mesures ;
- développer la capacité d'action individuelle et commune ;
- débattre des aspects problématiques et trouver des solutions communes.



Tâches

Le groupe de travail :

- transmet des connaissances sur les mandats, le mode de travail et l'organisation des deux groupes professionnels ;
- repère les exemples de collaboration fructueuse et les diffuse ;
- sert de groupe de réflexion pour les rencontres nationales et fait des suggestions pour le programme.

Des rencontres régionales sont organisées ponctuellement et selon les besoins.